

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Mairie de Roinville sous Auneau  
19 rue de l'étang  
28700 Roinville Sous Auneau**

**ROINVILLE SOUS AUNEAU : MISE EN PLACE D'UN  
4<sup>IÈME</sup> DISQUE BIOLOGIQUE**

**N° de marché**

--	--	--	--	--	--	--	--

**Acte d'Engagement**

## ACTE D'ENGAGEMENT

**Maître de l'ouvrage :**

Roinville sous Auneau

**Objet du marché :**

ROINVILLE SOUS AUNEAU / MISE EN PLACE D'UN 4IÈME DISQUE BIOLOGIQUE

**Mode de passation et forme de marché :**

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

**Maîtrise d'œuvre :**

Sans objet

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

**Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :**

Monsieur le Maire ou son représentant

**Ordonnateur :**

Monsieur Le Maire ou son représentant

**Comptable public assignataire des paiements :**

Monsieur le Trésorier Principal de Roinville sous Auneau

**Article premier : Contractant**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte<sup>1</sup> ;
- agissant pour le compte de la société<sup>2</sup> :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire<sup>3</sup>
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du .../.../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**<sup>4</sup>, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

---

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation

<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

<sup>3</sup> Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

<sup>4</sup> Rayer la mention inutile

## Article 2 : Prix

Les prestations concernées par cet acte d'engagement seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

**pour la solution de base :**

### TRANCHE FERME :

- Montant hors taxe : ..... Euros
- TVA (taux de ..... %) : ..... Euros
- Montant TTC : ..... Euros
- Soit en lettres : .....

### TRANCHE CONDITIONNELLE :

- Montant hors taxe : ..... Euros
- TVA (taux de ..... %) : ..... Euros
- Montant TTC : ..... Euros
- Soit en lettres : .....

## Article 3 : Délais d'exécution

Il est fixé une période de préparation. Sa durée est de **15 jours** à compter de la date de notification du marché.

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations ne devra pas excéder 1 mois pour la tranche ferme.

Ce délai part à compter de la date fixée par **l'ordre de service** prescrivant au titulaire de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

## Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* : .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Domiciliation : .....  
Code banque : ..... Code guichet : ..... N° de compte : ..... Clé RIB : .....  
IBAN : .....  
BIC : .....
  
- *Ouvert au nom de* : .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Domiciliation : .....  
Code banque : ..... Code guichet : ..... N° de compte : ..... Clé RIB : .....  
IBAN : .....  
BIC : .....

**ROINVILLE SOUS AUNEAU**  
**MISE EN PLACE D'UN 4<sup>ÈME</sup> DISQUE BIOLOGIQUE**

- *Ouvert au nom de* : .....  
pour les prestations suivantes : .....  
Domiciliation : .....  
Code banque : ..... Code guichet : ..... N° de compte : ..... Clé RIB :.....  
IBAN : .....  
BIC : .....

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

---

*Fait en un seul original*

A .....

Le .....

**Signature du candidat**

*Porter la mention manuscrite*

*Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

---

*Est acceptée la présente offre <sup>5</sup> pour valoir  
marché*

A .....

Le .....

Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur habilité par la délibération en date du

.....

**DATE D'EFFET DU MARCHÉ**

---

---

*Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire  
(valant notification du marché) : .....*

---

<sup>5</sup> Préciser la ou les variantes à retenir dans ce marché

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

---

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) : .....

2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) : .....

3  La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) : .....

4  La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) : .....

et devant être exécutée par .....  
en qualité de : .....  membre d'un groupement d'entreprise  sous-traitant

A ..... le .....<sup>6</sup>

Signature

---

<sup>6</sup> Date et signature originales

*ROINVILLE SOUS AUNEAU  
MISE EN PLACE D'UN 4<sup>IÈME</sup> DISQUE BIOLOGIQUE*

## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Mairie de Roinville sous Auneau  
19 rue de l'étang  
28700 Roinville Sous Auneau**

**ROINVILLE SOUS AUNEAU  
MISE EN PLACE D'UN 4<sup>IÈME</sup> DISQUE BIOLOGIQUE**

## **Cahier des Clauses Particulières**



## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES</u></b>	<b>10</b>
1.1 - Objet du marché - Emplacements	10
1.2 - Décomposition en tranches et lots	10
1.3 - Maîtrise d'œuvre	10
1.4 - Contrôle technique	10
1.5 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé	10
1.6 - Redressement ou liquidation judiciaire	10
<b><u>ARTICLE 2 : PIECES CONTRACTUELLES</u></b>	<b>10</b>
<b><u>ARTICLE 3 : PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES – VARIATIONS DANS LES PRIX – REGLEMENT DES COMPTES</u></b>	<b>11</b>
3.1 - Répartition des dépenses communes	11
3.2 - Contenu des prix - Mode d'évaluation des ouvrages et de règlement des comptes	11
3.2.4 - Acomptes et paiement partiels définitifs	11
3.3 - Variation dans les prix	11
3.4 - Paiement des cotraitants	11
<b><u>ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION - PENALITES</u></b>	<b>12</b>
4.1 - Délai d'exécution des travaux	12
4.2 - Prolongation du délai d'exécution	12
4.3 - Pénalités pour retard	12
4.4 - Repliement des installations de chantier et remise en état des lieux	12
4.5 - Délai et retenues pour remise des documents fournis après exécution	12
4.6 - Sécurité et protection de la santé	12
<b><u>ARTICLE 5 : CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETE</u></b>	<b>12</b>
5.1 - Garantie financière	12
5.2 – Avance	12
<b><u>ARTICLE 6 : PREPARATION, COORDINATION ET EXECUTION DES PRESTATIONS</u></b>	<b>12</b>
6.1 - Période de préparation - programme d'exécution des prestations	12
6.2 - Etudes de détail	12
6.3 - Mesures d'ordre social - Application de la réglementation du travail	12
6.4 - Organisation, sécurité et protection de la santé des chantiers	12
6.5 - Prestations non prévues	13
6.6 - Descriptif Technique	13
<b><u>ARTICLE 7 : CONTROLES ET RECEPTION DES PRESTATIONS</u></b>	<b>13</b>
7.1 - Essais et contrôles des ouvrages en cours de travaux	13
7.2 - Réception	13
7.3 - Documents fournis après réception	13
7.4 - Délais de garantie	13
7.5 - Garanties particulières	13
<b><u>ARTICLE 8 : ASSURANCES</u></b>	<b>13</b>
<b><u>ARTICLE 9 : RESILIATION DU MARCHE</u></b>	<b>13</b>
<b><u>ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES</u></b>	<b>13</b>
<b><u>ARTICLE 11 : DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX</u></b>	<b>13</b>

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

### Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

#### 1.1 - Objet du marché - Emplacements

La station de traitement des eaux usées de Roinville sous Auneau se situe sur la commune de Roinville sous Auneau et est composée de 3 disques biologiques.

#### 1.2 - Décomposition en tranches et lots

Le chantier comporte une tranche ferme.

#### 1.3 - Maîtrise d'œuvre

Sans objet

#### 1.4 - Contrôle technique

Sans objet.

#### 1.5 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir pour cette opération.

#### 1.6 - Redressement ou liquidation judiciaire

Les dispositions qui suivent sont applicables en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

En cas de redressement judiciaire, le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire à aucune indemnité.

En cas de liquidation judiciaire, la résiliation du marché est prononcée sauf si le jugement autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra accepter la continuation du marché pendant la période visée à la décision de justice ou résilier le marché sans indemnité pour le titulaire.

### Article 2 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

#### A) Pièces particulières :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.)

#### B) Pièces générales :

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux
- Le code des marchés publics et ses textes d'application

## **Article 3 : Prix et mode d'évaluation des ouvrages – Variations dans les prix – Règlement des comptes**

### **3.1 - Répartition des dépenses communes**

Seules les stipulations du C.C.A.G.- travaux sont applicables.

### **3.2 - Contenu des prix - Mode d'évaluation des ouvrages et de règlement des comptes**

#### **3.2.1 - Modalités d'établissement des prix**

Les prix du marché sont établis hors T.V.A.

#### **3.2.2 - Caractéristique des prix pratiqués**

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par application d'un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

#### **3.2.3 - Modalités de règlement des comptes**

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de sept (7) points.

#### **3.2.4 - Acomptes et paiement partiels définitifs**

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement des prestations défini avec le maître d'ouvrage et conformément aux articles 91 et 92 du Code des Marchés Publics.

#### **3.2.5 - Application de la taxe à la valeur ajoutée**

Les montants des sommes versées aux titulaires sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors des encaissements.

### **3.3 - Variation dans les prix**

#### **2.3.1 - Mois d'établissement des prix du marché**

La date d'établissement des prix est la date de la signature de l'offre de prix par le candidat.

#### **2.3.2 - Modalités des variations des prix (7)**

Les prix sont fermes.

### **3.4 - Paiement des cotraitants**

- En cas de cotraitance : La signature du projet de décompte par le mandataire vaut, pour celui-ci (si groupement d'entreprises conjointes) ou pour chaque cotraitant solidaire (si groupement d'entreprises solidaires), acceptation du montant d'acompte ou de solde à lui payer directement, déterminé à partir de la partie du décompte afférente à ce cotraitant.
- En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

---

<sup>7</sup> Dans le cas où la durée d'exécution du marché est supérieure à 3 mois, les prix doivent être révisables. En deçà, les prix pourront être fermes, révisables, actualisables...

## **Article 4 : Délai d'exécution - Pénalités**

### **4.1 - Délai d'exécution des travaux**

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est conforme à l'article 3 de l'acte d'engagement.

### **4.2 - Prolongation du délai d'exécution**

Sans objet

### **4.3 - Pénalités pour retard**

Les pénalités journalières de retard se montent à 1/500<sup>e</sup> du montant du marché par jour ouvré de retard.

### **4.4 - Repliement des installations de chantier et remise en état des lieux**

Seules les stipulations du C.C.A.G travaux sont applicables.

### **4.5 - Délai et retenues pour remise des documents fournis après exécution**

Seules les stipulations du C.C.A.G. travaux s'appliquent.

### **4.6 - Sécurité et protection de la santé**

Sans objet.

## **Article 5 : Clauses de financement et de sûreté**

### **5.1 - Garantie financière**

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

### **5.2 – Avance**

Sans objet

## **Article 6 : Préparation, Coordination et Exécution des prestations**

### **6.1 - Période de préparation - programme d'exécution des prestations**

La période de préparation est fixée à 15 jours à compter de la date de notification du marché. Le titulaire est tenu de soumettre au visa du maître d'ouvrage et du délégataire de service public le programme d'exécution (et les schémas correspondants).

Le titulaire devra apporter une attention particulière pour ne pas perturber le traitement des eaux usées de la commune.

L'entreprise devra obligatoirement inclure dans le mémoire technique de son offre la méthodologie employée ou autres, sans pouvoir tenter ensuite de revenir sur le montant global et forfaitaire du marché.

### **6.2 - Etudes de détail**

Sans objet

### **6.3 - Mesures d'ordre social - Application de la réglementation du travail**

Le titulaire doit respecter les dispositions de l'article L. 5212-1 à 4 du Code du travail sur l'emploi des travailleurs handicapés.

### **6.4 - Organisation, sécurité et protection de la santé des chantiers**

Les stipulations de l'article 5 et 6 du C.C.A.G.-FCS sont applicables.

### **6.5 - Prestations non prévues**

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

### **6.6 - Descriptif Technique**

L'offre comprendra l'ensemble des prestations prévues et décrites au niveau de la décomposition du prix global et forfaitaire.

## **Article 7 : Contrôles et Réception des prestations**

### **7.1 - Essais et contrôles des ouvrages en cours de travaux**

Le présent marché inclut les vérifications et les essais nécessaires au contrôle de la bonne exécution de la réhabilitation (nettoyage, passage caméra...).

### **7.2 - Réception**

Les stipulations du C.C.A.G travaux s'appliquent.

### **7.3 - Documents fournis après réception**

Un dossier des ouvrages exécutés (DOE) sera remis au maître d'ouvrage après exécution des prestations dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de la fin des prestations Il comprendra, les plans de récolement, les fiches techniques et sécurité, les schémas, et toute autre sujétion liée au présent marché.

### **7.4 - Délais de garantie**

Le délai de garantie est conforme au C.C.A.G travaux.

### **7.5 - Garanties particulières**

Sans objet.

## **Article 8 : Assurances**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire, le mandataire ainsi que les co-traitants doivent justifier qu'ils ont contracté une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux. Les titulaires doivent justifier de l'étendue des garanties souscrites et de la mise à jour de leurs cotisations et ce, au moyen d'attestations précises.

## **Article 9 : Résiliation du marché**

Le marché pourra être résilié par le maître de l'ouvrage dans les cas prévus au C.C.A.G travaux et dans le respect de ses dispositions.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I.1° du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

## **Article 10 : Règlement des litiges**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif Orléans est compétent en la matière.

Tribunal Administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45044 ORLEANS Tél.02.38.77.59.00.  
Télécopieur.02.38.53.85.16. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Service du Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans.

## **Article 11 : Dérogations aux documents généraux**

Aucune

**ROINVILLE SOUS AUNEAU**  
**MISE EN PLACE D'UN 4<sup>ÈME</sup> DISQUE BIOLOGIQUE**

Lu et approuvé, le  
Signature du candidat

## **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**Mairie de Roinville sous Auneau  
19 rue de l'étang  
28700 Roinville Sous Auneau**

# **ROINVILLE SOUS AUNEAU : MISE EN PLACE D'UN 4<sup>IÈME</sup> DISQUE BIOLOGIQUE**

## **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

## Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

<b>Désignation</b>	<b>Prix en € H.T.</b>
<b>1- TRANCHE FERME : Mise en place d'un 4ième biodisque</b> <i>Ce prix comprend :</i> - l'installation, l'amenée et repli du matériel - l'exécution de la prestation - toutes sujétions comprises	-----€ HT
<b><u>Total en € HT</u></b>	-----€ HT
<b><u>Total en € TTC</u></b>	-----€ TTC



## Lettre de Consultation

**Le Maire**

*A*

Roinville, le

***RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION***

**Objet : consultation pour l'installation d'un 4<sup>ème</sup> disque biologique**

**PJ : acte d'engagement à compléter et à signer, CCP et ses annexes à signer, DGPF à compléter et à signer,**

Monsieur le Directeur,

Suite à l'accroissement de la population de Roinville sous Auneau, la commune a décidé d'augmenter la capacité de sa station de traitement des eaux usées par la pose d'un quatrième disque biologique

Je vous saurai gré de me remettre votre meilleure offre pour la réalisation de cette prestation, **avant le 19 Octobre 2018**

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
G.LEON

# Annexe à la lettre de Consultation

## 1. Pièces de la consultation

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Une lettre de consultation et son annexe
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [commune-roinville.com](http://commune-roinville.com)

## 2. Documents à produire : Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Lettre de candidature ou DC1

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration du candidat ou DC2

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services équivalents à la nature de la présente consultation effectuée au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

## 3. Documents à produire : Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter daté et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le mémoire technique à fournir par le candidat, comprenant :
  - Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution du marché : composition de l'équipe, rôle et affectation de chaque personne et qualifications, CV détaillés, connexions/coordination entre les personnes de l'équipe, matériels, ...
  - Méthodologie envisagée : réunions, programme détaillé, élaboration d'un planning.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

#### 4. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont les garanties et capacités techniques et financières et les capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

L'analyse des offres permettra le classement de la proposition de chaque candidat selon un barème prédéfini. Une note globale sur 10 sera attribuée pour chaque offre. Cette note sera obtenue par l'attribution de points à chaque candidat en fonction de sa position par rapport aux critères visés.

La valeur technique de l'offre sera appréciée à partir du mémoire technique joint, analysée et notée en fonction des sous-critères ci-après énoncés :

Les sous critères de la valeur technique sont les suivants :

- Moyens humains et matériel : 5 points
- Méthodologie : 5 points

**L'absence de mémoire technique pourra conduire au rejet de l'offre.**

Concernant le critère prix, le candidat le moins disant obtient la meilleure note, soit 10/10

La note des autres candidats est obtenue par la formule : Note (x) = 10 x (1-écart(%))

La note minimale est de 0 si écart > 100%.

#### **Négociation :**

Le pouvoir adjudicateur, ou son représentant, négociera avec les candidats ayant présenté une offre.

- La négociation sera formalisée afin d'en assurer la transparence et la traçabilité ;
- Une ou plusieurs réunions de négociations avec la personne représentant le pouvoir adjudicateur ou un de ses collaborateurs pourront être organisées individuellement avec chaque candidat sélectionné. Les candidats seront invités à ces réunions par écrit. La personne représentant le pouvoir adjudicateur pourra poser, préalablement à l'entretien, par écrit, les questions précises aux candidats. Les réponses qu'ils apporteront à la personne représentant le pouvoir adjudicateur devront être formalisées par écrit, pour le jour de l'entretien. Lors de ces entretiens, les candidats seront tenus de se faire représenter par des personnes habilitées à les engager (présentation de titres, pouvoirs ou mandats de négociation) ;
- Une lettre de négociation avec une liste de questions pourra être simplement envoyée à tous les candidats sans passer par un entretien individuel ;
- Une liste de questions et informations de chaque réunion de négociation sera rédigée à chaque fois. Ce document sera transmis au candidat concerné.
- La négociation pourra porter notamment sur les points suivants :
  - Aspects techniques ;
  - Aspects administratifs et financiers ;
  - Délais d'exécution.
- Les modifications apportées aux offres initiales devront être formalisées par écrit par les candidats par envoi d'un nouvel acte d'engagement dans les conditions de l'article 7-1 du règlement de la consultation ;
- La formalisation de l'accord définitif se fera par la rédaction d'additifs aux documents initiaux de la consultation.

Sauf prestations techniques nouvellement identifiées et explicitement rajoutées par le maître d'ouvrage sous forme d'une demande écrite lors de la négociation, ou augmentation des quantités par le maître d'ouvrage, le candidat ne doit pas augmenter ses prix. Aucune augmentation du montant de l'offre inscrite à l'acte d'engagement ne sera acceptée par le maître d'ouvrage sauf dans les cas stipulés ci-dessus. Dans le cas contraire, l'entreprise devra soumettre une nouvelle offre sous forme d'AE.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## 5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**Offre pour :**  
**Roinville sous Auneau : Mise en place d'un 4<sup>ème</sup> disque biologique**  
**Ne pas ouvrir**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la lettre de consultation et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Roinville sous Aunau**  
**19 rue de l'étang**  
**28700 Roinville Sous Auneau**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

## 6. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Renseignement(s) administratif(s)**  
**Mairie de Roinville sous Aunau**  
**19 rue de l'étang**  
**28700 Roinville Sous Auneau**

**Renseignement(s) technique(s) :**